



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 59603

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le très profond malaise de l'ensemble des personnels des cliniques privées au sein du paysage hospitalier français relatif à leur rémunération, à leurs conditions de travail, à leur perspective globale de carrière. Il lui rappelle que ce secteur représente 40 % du total des établissements de santé français, prend en charge plus de 6 millions de patients, et assure ses missions avec plus de 40 000 médecins libéraux et 120 000 personnels de soins, administratifs et techniciens salariés. Ce secteur assume donc une véritable mission de service public, couvre au plan national toutes les régions et joue donc pleinement son rôle en termes d'aménagement du territoire et de qualité du soin. Il précise cependant qu'en dix ans, 480 établissements de courts séjours ont été fermés, 4 000 lits supprimés, et qu'à ce jour la maîtrise des dépenses hospitalières privées imposées par le Gouvernement devient insupportable pour ce secteur. Il souligne également que l'hospitalisation privée est le seul acteur du système de santé dont la contribution à la croissance des dépenses de santé ait été négative, et de ce fait qu'elle participe activement de l'allègement des charges pesant sur la collectivité nationale en matière de santé publique. Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte faire d'une manière générale pour remédier au malaise grandissant et profond des personnels des cliniques privées, notamment en ce qui concerne les conditions de travail, les rémunérations et les perspectives de carrière. Enfin, il s'interroge sur les raisons qui poussent l'actuel Gouvernement à ne pas écouter les revendications de ces personnels, et croit pouvoir déceler dans cette absence de dialogue la volonté plus ou moins déguisée d'affaiblir, voire de faire disparaître le secteur privé de santé dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59603

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1916